



Datum / Date: 23/01/2018
Uur / Heure: 15:28
Vraag / Question: n° 23208

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité,
concernant
Le prototype de détection de personnes sur les voies
- déposée le 9 janvier 2018 -**

Monsieur le Ministre,

Une start-up anversoise va proposer un projet de logiciel de détection de personnes sur les voies ferroviaires belges à Infrabel.

Ce logiciel permet aux trains équipés de caméras de détecter des personnes, animaux ou objets qui n'ont rien à faire dans l'environnement ferroviaire, d'envoyer un signal au conducteur et ainsi d'adapter automatiquement leur vitesse. Cette méthode a déjà fait ses preuves en Norvège et la SNCB aurait répondu favorablement à la proposition de la start-up.

Cependant, plusieurs personnes de la SNCB et d'Infrabel affirment ne pas avoir eu écho de ce nouvel outil en préparation et craignent qu'un tel système de freinage risque de renforcer le retard des trains.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Ce projet est-il réellement étudié ? Des discussions sont-elles bien en cours ?
- Ce prototype ne risque-t-il pas d'augmenter le retard des trains ?
- Cette méthode a déjà prouvé son efficacité en Norvège. Si on devait la mettre en œuvre, à combien s'élèverait son coût ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Question orale n° 23208 et 23285 de Madame Kattrin Jadin et Monsieur Laurent Devin, Députée, concernant le prototype de détection des personnes sur les voies, à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

En ce qui concerne le prototype de logiciel :

Dans ce cas précis, il est bien trop tôt pour parler d'un projet et donc de le chiffrer éventuellement. Il n'y a eu qu'une réunion de travail et une présentation par l'entreprise en question de son système. Infrabel s'y intéresse dans le cadre de la protection de son personnel (possible détection de personne travaillant à proximité d'une grue « rail-route » qui présenterait un risque) que dans le cadre de la (difficile) détection de personnes sur les voies.

Une nouvelle réunion est prévue avec la firme début février 2018 ; il est donc difficile à ce stade de donner plus de détails sur ce prototype de logiciel.

Il est clair que la SNCB et Infrabel tiendront compte de l'impact sur la régularité du trafic ferroviaire lorsqu'elles analyseront l'opportunité de se munir d'un tel système.

En ce qui concerne les mesures contre le trespassing :

Les mesures adoptées par le gestionnaire d'infrastructure sont diverses.

Au niveau infrastructurelle, Infrabel installe:

- des panneaux d'interdiction de traverser les voies au niveau des bordures des quais de gares ;
- des tapis anti-intrusion aux passages à niveaux les plus sensibles ;
- des clôtures en pleine voie au niveau des *hotspots* identifiés comme tels dans son plan d'action.

Au niveau de la sensibilisation, Infrabel mène des actions :

- au niveau des écoles primaires et secondaires ;
- à l'écoute des festivaliers (7 grands festivals lors de l'été 2017 – des actions qui ont vocation à être poursuivies au cours de cette année 2018).

Il y a aussi les mesures répressives dans le cadre de la surveillance de Sécurail.

En fin de compte, je tiens également à signaler les amendes administratives qui pourront être infligées dès que le projet de loi sur la police des chemins de fer deviendra d'application.

Je compte, dans ce cadre, sur chacun d'entre vous pour soutenir ce projet de loi.